

Présentation du maire sur les faits saillants des états financiers et sur le rapport de l'auditeur indépendant

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier de la Ville de Carleton-sur-Mer au 31 décembre 2019, et du rapport du vérificateur externe.

1. ÉTATS FINANCIERS 2019

Le budget de revenus de fonctionnement non consolidés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, s'élevait à 8,26 M\$. Les revenus de fonctionnement non consolidés réalisés pour 2019 ont finalement été de 8,57 M\$ et le surplus non consolidé a été de 94 581 \$.

Au niveau des états financiers consolidés, qui intègrent les états financiers de la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC) et du Quai des Arts, le surplus a diminué de 31 943 \$ pour s'établir à 62 638 \$. Ce surplus s'explique, entre autres, par un contrôle rigoureux des dépenses et par des revenus imprévus au niveau des redevances versées par la Régie de l'énergie éolienne de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Une gestion de la dette responsable

Dans la planification stratégique de la Ville 2020-2024, le conseil municipal s'est donné pour objectif de maintenir le développement de la Ville tout en diminuant son endettement, qui est important. En 2019, le montant à la charge de la Ville de Carleton-sur-Mer est passé de 16 445 514 \$ à 15 916 300 \$ au 31 décembre 2019, ce qui correspond à l'objectif de diminuer la dette de 2,5 M\$ d'ici 2022.

Des investissements pour poursuivre le développement

Les investissements en immobilisations se sont élevés à 1 382 420 \$ en 2019. Les principaux éléments sont les suivants :

- L'acquisition de logiciels pour la gestion des conseils et la gestion des actifs;
- L'acquisition d'appareils respiratoires;
- L'aménagement dans le développement du quartier Espace-nature;
- La conversion du système d'éclairage public au DEL;
- L'acquisition d'une voiture électrique et l'aménagement d'une station électrique;
- La construction d'un bâtiment sanitaire pour desservir les terrains sportifs;
- Projet de développement du camping (conversion des douches, aménagement de sites, abri-cuisines, etc.).



2. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'audit des états financiers de la Ville de Carleton-sur-Mer a été effectué par Raymond Chabot Grant Thornton, société de comptables professionnels agréés. Ils ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Carleton-sur-Mer qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, de l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie de pour l'exercice terminé à cette date. Les auditeurs ont émis une opinion non modifiée sur les états financiers consolidés de la Ville de Carleton-sur-Mer au 31 décembre 2019, préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Mathieu Lapointe, maire



Carleton-sur-Mer